

AVIS CONCERTATION PREALABLE

Commune de ST ANDRE DE BOEGE

Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 14/10/2025, le maire de la Commune de ST ANDRE DE BOEGE a ordonné la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette concertation, d'une durée de 18 jours, se déroulera :

du 13/01/2026 au 31/01/2026 inclus.

En Mairie de 74420 ST ANDRE DE BOEGE 60 place de la Mairie

La personne responsable du projet de modification n°3 du PLU est Monsieur BOSSON Jean-François, Maire de ST ANDRE DE BOEGE.

Pendant la durée de la concertation, les pièces du dossier seront déposées à la mairie de ST ANDRE DE BOEGE, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit :

- **Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**
- **Le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**
- **le samedi de 9 h à 12 h.**

Le public pourra consigner ses observations par écrit sur le registre prévu à cet effet ou par courrier postal à l'adresse suivante : 60 place de la Mairie 74420 ST ANDRE DE BOEGE.

A l'issue de la concertation, la modification simplifiée n° 3 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Jean-François BOSSON, Maire

